

Communiqué de presse
Noisiel, le 11 octobre 2016

Marne-la-Vallée, 500 000 € pour accélérer l'innovation dans l'éco-construction

Mardi 11 octobre 2016, Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et Jean-Baptiste Rey, Directeur général adjoint des Établissements Publics d'Aménagement de Marne-la-Vallée, EPAMARNE/EPAFRANCE, ont signé la convention « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ». Un appui financier de 500 000 € permettra de répondre concrètement aux ambitions de la loi sur la transition énergétique avec la réalisation de deux programmes résidentiels exemplaires à Chanteloup-en-Brie : 58 logements « zéro carbone » et 46 logements en blocs de miscanthus.

Précurseurs en matière d'aménagement urbain durable, EPAMARNE et Chanteloup-en-Brie multiplient les premières. Premières maisons « passivhaus » avec Les Lodges, première opération B-Cube (BIM – BOIS – BEPOS), premier programme « zéro carbone » et premier bâtiment en blocs de miscanthus. Toutes ces opérations innovantes, répliquables et économiquement viables, que ce soit à l'échelle de la France ou de Marne-la-Vallée, font de Chanteloup-en-Brie, un véritable démonstrateur à ciel ouvert de la ville de demain, une ville durable et désirable.

Le soutien de l'État, dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte », permet à EPAMARNE et à la commune de Chanteloup-en-Brie d'accélérer l'innovation en misant sur l'éco-construction, afin de bâtir une ville résiliente face aux enjeux climatiques.

Zéro carbone

Avec l'opération « zéro carbone », la commune de Chanteloup-en-Brie, EPAMARNE et Expansiel Promotion proposent une solution concrète pour réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment, diminuer les gaz à effet de serre et produire des énergies renouvelables. Ce programme de 58 logements en accession sociale à la propriété vise un bilan carbone neutre sur 30 ans. Pour y parvenir, le programme conjuguera innovations technologiques et environnementales : 100% en structure bois, un recours privilégié aux matériaux biosourcés, un cœur d'îlot planté favorisant la biodiversité, des énergies renouvelables plébiscitées, etc. La recherche d'une conception bioclimatique contribuera également à faire baisser l'empreinte carbone de l'opération. Ainsi, ce projet « zéro carbone » réunira toutes les qualités requises pour obtenir la certification NF démarche HQE Logement et plusieurs labels tels que BBCA, matériaux biosourcés niveau 3 et l'atteinte du BEPOS Effinergie 2013 pour la part d'énergies renouvelables. Ces dernières permettront au programme d'anticiper le nouveau label « énergie-carbone » lancé en juin 2016 et ainsi de préfigurer ce que seront les bâtiments de demain.

Miscanthus

EPAMARNE, Chanteloup-en-Brie, 3F et le fabricant Alkern conjuguent leurs savoir-faire pour réaliser une résidence de 46 logements sociaux à partir de blocs de béton biosourcé, produits en miscanthus. Isolant thermique naturel, le bloc de miscanthus permet de réduire l'impact environnemental de la construction et de diminuer la consommation d'énergie du bâtiment en améliorant son enveloppe. Le programme réunira les qualités requises pour l'obtention du label BBCA et de la certification NF logement démarche HQE. Cultivé localement, le miscanthus contribue également au développement de l'économie circulaire avec la mise en place de filières vertes, créatrices d'emplois, notamment dans l'agriculture.

La croissance verte au service de l'emploi

L'établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée est signataire d'une convention avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du Nord-Ouest 77. Les marchés privés confiés aux entreprises par les bailleurs sociaux intégreront 5 à 7 % du volume d'heures au bénéfice de personnes éloignées de l'emploi.

A propos de « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

A propos de la ville de Chanteloup-en-Brie

Faisant partie de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, la commune de Chanteloup-en-Brie se développe à l'est de Marne-la-Vallée sur le département de la Seine-et-Marne, dans la continuité du bourg historique et le respect des espaces naturels et agricoles environnants. La diversité et la qualité de l'offre de logements, ainsi que les services et commerces de proximité, y assurent la possibilité d'un parcours résidentiel adapté à tous types de résidents. Exemple en termes de développement durable, la commune compte plus de 600 logements certifiés, atteignant notamment des niveaux de performance BBC.

A propos des établissements publics d'aménagement de Marne-la-Vallée EPAMARNE / EPAFRANCE

Fort de ses 40 ans de développements urbain et économique reconnus, Marne-la-Vallée compte aujourd'hui 320 000 habitants, 19 500 entreprises et 142 000 emplois. Chaque année, ce territoire dynamique, situé à quelques minutes du centre de Paris, accueille 4 500 nouveaux habitants et génère la création de plus de 2 000 emplois. Fruits d'un partenariat original entre l'Etat et les collectivités locales, les établissements publics d'aménagement (EPA) ont pour mission de contribuer à impulser, à mettre en œuvre et à accompagner le développement de ce territoire. Leur ambition : créer une ville durable et désirable. Ils participent de manière significative à la production de logements en Ile-de-France et appuient les acteurs publics et privés pour favoriser le développement économique du territoire et la création de valeur.

Pour en savoir plus : www.epa-marnelavallee.fr

Contacts presse EPAMARNE / EPAFRANCE

Amélie Ferrand – Chargée de la communication et des relations presse

Tél. : 01 64 62 45 12 / E-mail : a.ferrand@epa-marnelavallee.fr / Twitter : @Marne_la_Vallee